



DÉCISION DEC_2025_123

OBJET : Signature d'un contrat de location de bouteilles d'oxygène médical avec la société Air Product pour le poste de secours de la piscine municipale

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2020-031 du Conseil Municipal en date du 04 juin 2020 relative aux délégations données à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la nécessité de souscrire un contrat de location de deux bouteilles d'oxygène médical pour le poste de secours de la piscine municipale,

CONSIDÉRANT la date d'expiration de l'actuel contrat et donc la nécessité d'en souscrire un nouveau,

CONSIDÉRANT le nouveau contrat de location de bouteilles d'oxygène « Optima » avec la société AIR PRODUCTS – bat. 270 – parc des ports de Paris - 45 avenue Victor Hugo –CS 20023 - 93534 AUBERVILLIERS, pour une durée d'un an,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'approuver et de signer le nouveau contrat de location de deux bouteilles d'oxygène médical pour le poste de secours de la Piscine pour un montant de 476 € HT pour les 12 premiers mois, pour une durée d'un an renouvelable.

ARTICLE 2 : Dit que la dépense est inscrite au Budget Primitif sur le gestionnaire GSPORTS, la nature 61358, la fonction 323.

ARTICLE 3 : Rappelle que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Cette juridiction administrative peut notamment être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Charenton-le-Pont, le 22 octobre 2025

Hervé GICQUEL

#signature1#